



Luxembourg, le **04 FEV. 2021**

Réf. : 836x7b006

La Ministre de la Culture


à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

Objet : Réponse à la question parlementaire n° 3378 du 4 janvier 2021 de Monsieur le Député André
Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n° 3378 du 4 janvier 2021 de Monsieur le Député André Bauler au sujet de la promotion de la culture de l'orgue au Luxembourg, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.



Sam Tanson
Ministre de la Culture

Réponse de Madame la Ministre de la Culture à la question parlementaire n°3378 déposée en date du 4 janvier 2021 par l'Honorable Député André Bauler relative à la promotion de la culture de l'orgue au Luxembourg

L'idée de qualifier l'orgue en tant que « Instrument des Jahres » est un projet dont l'initiative et l'étendue se limitent aux « Landesmusikräte » de certains Länder allemands. De telles initiatives n'existent pas et ne sont pas prévues dans les autres pays européens. Ceci dit, le ministère de la Culture soutiendra évidemment chaque initiative méritoire émanant du secteur culturel, qui viserait à promouvoir la culture de l'orgue spécifiquement.

Dans ce contexte, le dispositif des subsides pour projets culturels du ministère de la Culture peut à tout moment être sollicité par chaque acteur culturel du Luxembourg. Tel qu'il la fait par le passé, le ministère de la Culture continuera à soutenir financièrement des projets en lien avec l'orgue. Citons à titre d'exemple des initiatives telles que le FIMOD (Festival international de musique d'Orgue à Dudelange) et les Amis de l'Orgue Luxembourg, qui réalisent un important service public et culturel pour lequel ils continuent à bénéficier du soutien financier du ministère. La Philharmonie, établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, organise également chaque année son Festival de l'orgue.

Alors que le ministère de la Culture met l'accent sur l'amélioration de l'accès à la culture et à la pratique culturelle pour tous les publics, y inclus pour les jeunes générations, il n'est pas prévu de cibler l'orgue spécifiquement en tant que point focal de ces efforts de sensibilisation.

En ce moment, 13 orgues sont classés en tant que monument national (voir *QP3378 - ANNEXE 1*). Aucun orgue n'est actuellement en voie de classement.

Liste des orgues protégés

Classés monument national : **13**

1. L'orgue de l'église paroissiale de Bissen, construit en 1891 par les frères Muller de Reifferscheid. -Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.
2. L'orgue de l'église paroissiale de Boulaide construit en 1900 par les frères Muller de Reifferscheid. – Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.
3. L'orgue Mutin-Cavaillé-Coll installé dans l'église abbatiale de Clervaux. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
4. L'orgue installé dans l'église Ste-Marie, construit en 1845 par J. Bätz & Co aux Pays-Bas. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
5. L'orgue installé dans l'église paroissiale, construit en 1901 par les frères Muller de Reifferscheid. Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.
6. L'orgue installé dans l'église paroissiale. -Arrêté ministériel du 5 mars 2004.
7. L'orgue installé dans l'église paroissiale de Pintsch. - Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.
8. L'orgue installé dans l'église paroissiale de Luxembourg-Grund. -Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.
9. L'orgue installé dans l'église St-Michel à Luxembourg. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
10. L'orgue installé dans l'église de l'Hospice civil de Pfaffenthal. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
11. L'orgue de l'église paroissiale. -Arrêté du 15 décembre 1989.
12. L'orgue construit en 1693 et installé dans l'église des Trinitaires à Vianden. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
13. L'orgue installé dans l'église paroissiale de Trintange, construit en 1878 par le manufacturier lorrain Dalstein & Haerpfer, comprenant dix-sept jeux répartis sur deux claviers à traction mécanique et un pédalier à traction pneumatique. -Arrêté ministériel du 23 août 2000.